

COMPTE RENDU de la COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE de SÉCURITÉ du 4 / 12/ 2017

Étaient présents : Jacques BARNAUD ; Jean-Paul BENI AICHE ; Robert BOMBRUN ; Florian JEUNOT ; Jean-Michel CASTAGNE ; Maurice GÉLINOTTE ; Gilbert MAISONNEUVE ; Jacques MAQUART ; Marie MONTMAGNON ; Thierry ROCHAT ; Jean-Marie ROYANNEZ ; René VIOUGEAS ; Jean-Claude SARLES .

Séance principalement consacrée au suivi des dossiers en cours.

1) Sécurité autour des écoles :

Marie MONTMAGNON nous présente un « flyer » réalisé par des élèves, dans le cadre des « TAP », avec le soutien de Mr MÉJEAN, animateur de l'atelier expression artistique. Il figure, de manière imagée, les situations de danger et d'insécurité recensées par les enfants eux-mêmes autour de leur école.

Ce projet ambitionnait de solliciter le regard et l'analyse des enfants sur ce sujet crucial , sous forme ludique et pédagogique et de produire ainsi ,avec eux, une réalisation agréable et didactique (le flyer) susceptible de devenir un support médiatique auprès de l'ensemble des élèves et de leurs parents : *principes de comportements dans l'environnement de l'école, principalement.*

Dans ce droit fil, il est convenu avec Marie MONTMAGNON, que ce document soit introduit dans les cahiers de correspondance des élèves des écoles primaires et de ceux des grandes sections de maternelle, à destination des parents .

Nous souhaiterions également, pour donner une pleine dimension pédagogique à cette initiative, que les enseignants échangent dans leur classe avec les élèves sur les bases de ce support... Ces derniers pouvant être médiateurs auprès de leurs parents.

D'autres circonstances telles que la préparation à l'obtention du permis vélo, par exemple, initiative habituelle à St Marcel, dans certaines classes, pourrait être une opportunité pour la relecture de ce document.

2) Carrefour Avenue de Provence/Petits Eynards :

Nous avons renforcé notre regard sur ce carrefour après plusieurs constats précédents .

Notre attention s'est principalement orientée sur la sécurité des piétons, situation de dangerosité première sur ce plateau traversant.

Nous préconisons, un tracé et une délimitation appropriés pour les piétons (largeur de trottoir) sur les espaces actuellement occupés par les terrasses des restaurants et bars situés de part et d'autre de ce carrefour. Ces cheminements se situeraient le long des barrières ou potelets existants, côté avenue, clairement distincts des espaces clients (délimitation paysagée : bacs à fleurs, par exemple).

Nous souhaiterions que l'engagement attendu des propriétaires installés sur ces espaces soit dûment formalisé par un arrêté municipal, garantissant la juste disponibilité de l'espace public, indexé notamment sur des principes de sécurité.

Les panneaux d'affichage des menus occultant la visibilité seront à exclure de ces zones de passage.

Nous avons également à nouveau noté que le virage opéré par les cars de service s'engageant sur la rue des Petits Eynards s'avérait toujours difficile et à la limite du terre plein central.

*Les règles à respecter sur ce passage traversant au niveau duquel des panneaux lumineux clignotants rappellent le passage des piétons et imposent une limitation de vitesse à 30 km/h sont celles des dispositions du décret du 30 juillet 2008 :

« *Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire* ».

Ces aménagements devraient apporter un surcroît de lisibilité et de visibilité au niveau de ce carrefour. Une réfection de la matérialisation vieillissante de la chaussée y contribuerait d'autant plus.

3) Rue du Paradis et rue des Charmilles :

Aucun dépassement significatif de vitesse n'a été relevé, au cours de nos observations répétées *rue des Charmilles* (remarques initialement exprimées par un riverain). Par contre, nous avons pu constater des stationnements aléatoires courants (sur les trottoirs, notamment).

Rue du Paradis, nous avons exprimé notre étonnement quant au rétrécissement important de la voie et de l'absence de continuité du trottoir implanté en amont : 2 éléments d'insécurité ! Des pourparlers sont toujours en cours avec les riverains. Le rétrécissement, cependant, s'avère être une situation irréversible actuellement.

4) Rue des grandes terres :

Les observations précédemment fournies par notre commission, suite à la saisine de l'association syndicale du lotissement des grandes terres restent d'actualité.

L'implantation d'une chicane (?) incitative à un meilleur respect des vitesses (50 en agglo) demeure en suspens. Les modifications suggérées étant également fonction de l'extension ou non de la zone habitable (Cf . Le PLU).

Toutefois la reprise du tracé d'une ligne blanche continue au niveau de la chapelle de Surel apparaît immédiatement indispensable pour une bonne délimitation des voies (débordements fréquents sur leur gauche des véhicules venant de la rue des champs).

5) Intersection rue du cimetière et côte de Surel :

-L a traversée des piétons est hasardeuse à ce niveau (remarques exprimées par des marcheurs et des riverains) : aucune matérialisation et virage serrée à droite vers la route de Chateaufort, limitant la visibilité tant pour les véhicules (en vitesse agglo!) que pour les piétons.

Le tracé d'un passage piétons paraît de ce fait aléatoire, voire générateur de risques.

L'hypothèse suggérée d'un trottoir sur la gauche de la partie descendante de la côte de Surel, jusqu'au niveau du l'allée piétonne d'accès vers la Sonatine serait à étudier dans sa faisabilité.

La traversée des piétons pourrait ainsi être sécurisée, matérialisée par un passage au droit de cette allée..

D'autre part, nous préconisons le tracé d'une ligne blanche continue à l'entrée du chemin du cimetière pour inciter les conducteurs de véhicules à respecter la voie de droite et ne pas prendre tangentiellement leur virage (comportements illicites et dangereux fréquemment observés à ce carrefour.